

## SOMMAIRE

Étudiants ayant des besoins particuliers	01
Les défis de la communication	04
Dossier de l'élève	05
Petite histoire	06
Point d'ordre	07
Campagne de cartes postales	08
Agenda	09
Informations diverses	10



SPECA-HEBDO

Volume 33

Numéro 06

Mardi 12 février 2013

[www.speca.info](http://www.speca.info)

Rédaction et révision : Étienne Bourdages

Graphisme et mise en page : Élane Baribeault

*Les étudiants  
ayant des besoins  
particuliers*

## Comment leur faire une place sans céder la nôtre ?

L'expression « effectifs émergents » peut laisser dubitatif. En statistique, le terme « effectif » réfère « au nombre d'individus faisant partie d'une classe particulière » (*Antidote*). On le préférera au mot « clientèle », souvent utilisé, qui transforme en quelque sorte nos élèves en consommateurs de cours. Qu'est-ce qui caractérise cette « classe particulière » ? Elle émerge effectivement, elle tend la main hors de la masse d'étudiants qu'accueillent nos institutions d'enseignement supérieur dépersonnalisées. Mais pourquoi depuis quelques années les mains tendues semblent-elles de plus en plus nombreuses, ces effectifs paraissant de plus en plus visibles et différenciés ?



Le Comité école et société du SPECA reprend du service! Rappelons que ce comité syndical invite tous les enseignants du Collège à participer à des échanges conviviaux portant sur l'implication concrète d'enjeux sociaux dans notre travail. À la suite des discussions qui occupent ses réunions, il voit à organiser une ou plusieurs activités en lien avec le thème privilégié (conférences, débats, projection de films, journée de réflexion avec ateliers, etc.) et, éventuellement, à faire des recommandations à l'assemblée des membres.

Durant l'année 2011-2012, c'est la transformation de la population étudiante ou ce qu'on appelle communément les « effectifs émergents » qui a servi de base à ses discussions. Comme on peut le lire dans le bilan de ses activités, au fil des rencontres, ses membres en sont toutefois venus à concentrer leur attention sur les « différents accommodements mis en place pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, d'une part, et ceux souhaitant des aménagements pour des questions religieuses, d'autre part. » À partir de leurs préoccupations, ils ont conçu un questionnaire qui fut envoyé à tous les enseignants. Plus de 170 d'entre vous y ont d'ailleurs répondu. Si, à la lumière des réponses obtenues, la question des accommodements religieux ne s'est pas révélée aussi criante qu'il y paraît, il a tout de même semblé pertinent d'inviter Micheline Thibodeau, vice-présidente de la FNEEQ, chargée du dossier des « étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers », à participer à une causerie à laquelle serait convié l'ensemble des enseignants interpellés par ces questions. Cette rencontre aura finalement lieu **le jeudi 21 février prochain, à 16 h, au local du SPECA**. On vous y espère nombreux.

### Notre démarche, dans la foulée de celle de la FNEEQ

L'expression « effectifs émergents » peut laisser dubitatif. En statistique, le terme « effectif » réfère « au nombre d'individus faisant partie d'une classe particulière » (*Antidote*). On le préférera au mot « clientèle », souvent utilisé, qui transforme en quelque sorte nos élèves en consommateurs de cours. Qu'est-ce qui caractérise cette « classe particulière »? Elle émerge effectivement, elle tend la main hors de la masse d'étudiants qu'accueillent nos institutions d'enseignement supérieur dépersonnalisées<sup>1</sup>. Mais pourquoi depuis quelques années les mains tendues semblent-elles de plus en plus nombreuses, ces effectifs paraissant de plus en plus visibles et différenciés? Des données récentes révèlent en effet que le « nombre d'étudiants en situation de

handicap inscrits dans un programme de formation collégiale a quintuplé entre 2005 et 2009<sup>2</sup> ». Peut-être parce que l'enseignement supérieur, les collèges en première ligne, ne les a pas vus venir ou, surtout, n'a pas su emboîter le pas au primaire et au secondaire où des mesures d'aide ou des accommodements sont en place depuis longtemps. Il y a quelques années à peine, lorsqu'il entrait au cégep, l'élève qui avait obtenu du soutien pour surmonter ses difficultés d'apprentissage jusqu'à l'obtention de son DES, frappait un mur. Le diplôme d'études collégiales, ce n'était donc pas pour lui? La société québécoise a pourtant fait le choix de la démocratisation de l'éducation. Or, ce modèle est-il véritablement inclusif ou autrement réservé à une élite qui ne dérange pas? L'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne s'applique pourtant. Et il revient à l'institution et non à l'élève de trouver le moyen d'accommoder.

Les effectifs émergents présentent donc un réel défi à l'enseignement supérieur. Il n'est pas dans les usages de la culture de l'anonymat qui l'habite de répondre à des besoins particuliers en personnalisant la transmission des connaissances ou en individualisant les mesures d'aide. Dans une « grosse boîte » comme ici, à Ahuntsic, un enseignant peut fréquenter au courant d'une session plus d'étudiants qu'on compte d'habitants dans certaines villes, s'il doit s'attarder et s'adapter aux spécificités ne serait-ce que d'un seul d'entre eux, il est indéniable que sa tâche sera affectée; elle se transformera inévitablement, elle s'alourdira. Comment pallier ces changements sans simplement fermer la porte à ceux qui se distinguent par leurs difficultés? Ces dernières années, le Service d'orientation, de psychologie et d'information scolaire et professionnelle (SOPI) et le Service de soutien à l'apprentissage (SSA) ont mis en place plusieurs ressources visant à les accommoder mais, aussi, à les responsabiliser, de manière à faciliter le travail des enseignants en allégeant le plus possible le poids des procédures. Mais encore? Ces formules ne sont jamais parfaites et ne sont pas identiques d'un cas à l'autre. Faudra-t-il réclamer, par exemple, que cet alourdissement soit reconnu, comme au primaire et au secondaire, par une évaluation différente de la présence de chaque élève dans nos classes? On soutient les étudiants, on les aide à s'intégrer, on les prend en charge, et c'est tant mieux, mais comment soutient-on les profs? Dans le contexte de coupes budgétaires à répétition, quelle place le gouvernement fait-il à cette problématique de taille?

---

1. On distingue les « populations émergentes » (dyslexie, TED...), dont l'occurrence à l'enseignement supérieur est récente et en augmentation, des « populations traditionnelles » (handicaps physiques, surdité...), dont l'intégration se fait graduellement depuis le début des années 1980.

---

2. DUCHARME, Daniel et Karina Montminy, L'accommodement des étudiantes en situation de handicap dans les collèges. Un avis de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Magazine électronique du CAPRES (août 2012), <http://www.quebec.ca/capres/Publications/Projet-interordre/Articles/Accommodement-CDPDJ.pdf>

Depuis 2010, la FNEEQ se préoccupe du sujet en participant à un Comité national de rencontre où siégeaient également des représentants du Comité patronal de négociation des collèges. L'intention derrière ces échanges était sensiblement la même que celle de notre Comité école et société, soit d'analyser l'ampleur de la problématique de la population étudiante ayant des besoins particuliers et de mesurer son impact sur la charge d'enseignement. Si ses travaux ont pris du retard à cause de la grève étudiante, la FNEEQ déposait tout de même un document de travail colligeant les informations recueillies au cours des mois de consultation lors de la réunion du Regroupement cégep de novembre dernier. Son objectif? « Cerner les différentes manifestations ou limitations fonctionnelles des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers en lien avec une ou plusieurs déficiences. » (cf. tableau ci-contre) S'appuyant sur des témoignages d'enseignants, le document résume par ailleurs la nature des activités ou des accommodements découlant de la présence en classe d'un élève affecté par un des handicaps listés. Ces adaptations s'articulent autour de trois aspects : la préparation (ex. adapter les activités pédagogiques ou rédiger des notes plus aérées...), la prestation (ex. gérer sa propre anxiété, porter un appareil ou intervenir auprès de l'étudiante dont le comportement est dérangeant...) et l'encadrement hors classe et les évaluations (ex. rencontrer régulièrement l'étudiant, rencontrer l'interprète, le tuteur, l'accompagnateur ou préparer des examens différents). Bref, il n'est pas seulement question d'examens administrés à la bibliothèque ou dans les locaux du SOPI ; les ajustements sont diversifiés, parfois complexes.

### Les ajustements au quotidien

Considérés isolément, ces problèmes peuvent paraître contournables et peu contraignants. Que faire lorsqu'ils se présentent à plusieurs dans le même groupe, voire chez le même individu? On entend en effet de plus en plus parler de comorbidité, c'est-à-dire de la coexistence chez un même individu de plus d'un trouble. Personnellement, rien ne m'avait préparé au choc qui m'attendait lors de ma première expérience dans l'enseignement collégial. Les difficultés d'apprentissage dans un cours de mise à niveau, c'était normal, je pouvais y faire face. Par contre, l'étudiant psychiatriqué qui reparut dans mon bureau après plusieurs cours d'absence parce qu'il avait décidé de sa propre initiative, m'avouait-il, de cesser de prendre ses médicaments et me demandait d'être conciliant et de lui permettre de réintégrer le groupe, celui-là, je ne l'attendais pas. Déjà, sa dyslexie me préoccupait depuis le début de la session... Ainsi, certaines difficultés nous dépassent ou dépassent simplement nos compétences. Comment faire comprendre le jeu des sonorités poétiques à une étudiante sourde? Comment expliquer ce qu'est une allégorie ou une métaphore à un étudiant dont le TED l'incite à tout prendre au pied de la lettre?

On a par ailleurs beau être humain, vouloir se montrer le plus accueillant du monde, il reste que, parfois, le doute pointe : toutes ces mesures d'appoint sont-elles vraiment justifiées? Les étudiants qui éprouvent des difficultés, mais n'ont pas de diagnostic médical officiel, ne se trouvent-ils pas désavantagés par rapport aux effectifs émergents? L'accommodement, qui consiste généralement à adapter une norme, ne biaise-t-il pas les résultats aux évaluations? La marge entre accommodement et passe-droit peut parfois nous sembler bien mince... Le message qu'on leur envoie n'est-il pas trompeur? En effet, s'ils sont accompagnés tout au long de leurs études, le seront-ils autant une fois sur le marché du travail? N'en admettons-nous pas certains, au secteur technique notamment, en sachant très bien que leurs éventuels employeurs ne sauront être aussi flexibles?

Voilà bien des questions soulevées par cette problématique et dont nous vous invitons à venir discuter avec Micheline Thibodeau. Nous avons demandé à quelques collègues de témoigner de leur expérience. Comment la présence en classe d'un étudiant ayant des besoins particuliers a-t-elle perturbé leur travail?

### Étienne Bourdages,

*enseignant au Département de français et de lettres, responsable du Comité école et société du SPECA*

- **Déficiences auditives** : sourd ou malentendant.
- **Déficiences visuelles** : voyant ou non-voyant.  
Déficiency motrice ou physique : paralysie cérébrale, quadriplégie, dysgraphie, etc.
- **Déficiences organiques** : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.
- **Déficiences neurologiques** : troubles envahissants du développement (TED), comme l'autisme de haut niveau ou le syndrome d'Asperger.
- **Déficiences neurologiques (autres que TED)** : traumatismes crâniens, épilepsie, dysphasie, dyspraxie (mouvement), troubles spécifiques de la mémoire, etc.
- **Trouble d'apprentissage (TA)** : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie.
- **Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)**.
- **Trouble mental (TM)** : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.

# Les défis

## de la communication

Pour la première fois de ma carrière, j'ai accueilli un étudiant sourd dans l'une de mes classes. Dès le premier cours, son interprète m'a expliqué la façon de procéder et de traduire en langue des signes le contenu intégral de mes exposés et interventions. Au début, j'étais quelque peu déstabilisée par cette traduction simultanée de tout ce qui sortait de ma bouche, mais je m'y suis habituée rapidement. Pendant les périodes de laboratoire, qui constituent les deux tiers de

la durée de ce cours de graphisme, la présence de l'interprète m'a permis de répondre efficacement aux questions de l'étudiant.

Toutefois, j'ai eu l'impression que le jeune homme avait de la difficulté à suivre le rythme, malgré le soutien et la bonne volonté de son interprète. Ce décalage est devenu évident lors des évaluations. En effet, l'étudiant a échoué à ses deux examens théoriques, et les projets qu'il m'a remis ne respectaient pas certaines consignes importantes (pourtant indiquées dans les documents et expliquées en classe). Sa session s'est donc malheureusement conclue par un échec. Difficile de savoir si celui-ci est dû d'abord et avant tout à des problèmes de communication ou à d'autres difficultés d'apprentissage ou de comportement. En effet, l'étudiant adoptait parfois une attitude négative

par rapport aux projets, ce qui ralentissait son travail. Il manquait également d'assiduité, arrivant souvent en retard et partant parfois bien avant la fin du cours.

Cela dit, je crois que l'étudiant a été pénalisé plus insidieusement par son cheminement particulier. En effet, ses cours de formation générale, qu'il doit suivre dans des classes spécialisées, sont offerts dans un autre cégep. Jusqu'à maintenant, son horaire complexe l'a empêché de suivre deux cours de première année consacrés à l'apprentissage des logiciels de création graphique. Or, le cours que je lui donnais, situé en troisième session, implique l'utilisation

de ces différents logiciels spécialisés. Contrairement à ses collègues, cet étudiant devait surmonter le défi supplémentaire d'apprendre de nouveaux logiciels pour réaliser ses projets. De mon côté, je devais lui enseigner un savoir-faire que je tenais pour acquis.

Il faut dire que les cours d'apprentissage des logiciels ne sont pas des préalables au cours que je donne. Pourtant, il me semble essentiel que nos étudiants les utilisent avec une certaine aisance le plus tôt possible puisqu'il s'agit des outils de base du graphiste. La plupart des cours de graphisme de deuxième et troisième année présupposent d'ailleurs une bonne connaissance de ces logiciels. J'ai discuté du cas de l'étudiant sourd avec son aide pédagogique individuelle, qui a fait ce qu'elle pouvait avec les informations dont elle disposait. À mon sens, cette expérience révèle, d'une part, l'importance de la validité des préalables et, d'autre part, la nécessité d'une concertation entre le département concerné et l'aide pédagogique individuelle, et ce, dès le début d'un cheminement particulier. Question de ne pas ajouter d'obstacles inutiles aux défis que l'étudiant aura déjà à surmonter.

**Elsa Myotte,**  
*enseignante au Département  
de graphisme*

Quand le dossier de l'élève

# ne dit rien...

«Allez-vous fermer la porte au début du cours? Si j'arrive en retard, est-ce que la porte sera fermée?» Ces questions, qui me sont adressées, constituent mon premier contact avec Christophe<sup>3</sup>. Nous sommes au premier cours de la session. J'enseigne alors Littérature québécoise, le troisième cours de littérature obligatoire en formation générale. Christophe vient d'arriver, en retard d'une dizaine de minutes, et il me pose ces questions devant toute la classe, à bout de souffle,

Rapidement, je réalise que Christophe est, comment dire, «différent». D'une part, il semble avoir un problème de vision que ses lunettes peinent à pallier. D'autre part, il se balance constamment sur sa chaise, de l'avant vers l'arrière.

interrompant du même coup ma présentation du plan de cours. Toutefois, je ne perçois ni arrogance ni défi dans sa façon de m'interpeler et de me couper la parole. Je sens plutôt qu'il est nerveux, voire paniqué. Après lui avoir expliqué ma politique concernant les retards, non sans souligner en riant son entrée pour le moins bruyante, je l'invite à prendre place pour que je puisse poursuivre mon cours. Rapidement, je réalise que Christophe est, comment dire, «différent». D'une part, il semble avoir un problème de vision que ses lunettes peinent à pallier. D'autre part, il se balance constamment sur sa chaise, de l'avant vers l'arrière, s'arrêtant parfois pour se gratter frénétiquement les bras, le visage, la tête... Si ce portrait peut sembler caricatural aujourd'hui, il ne me faisait absolument pas sourire à l'époque. Je termine ce premier cours en essayant de ne pas le fixer inutilement et de ne pas être distraite par ses mouvements répétitifs.

Durant les trois premières semaines de cours, j'ai l'occasion d'être témoin d'autres comportements inusités : Christophe intervient souvent, sans lever la main, en répondant très fort aux questions que j'adresse à la classe; souhaitant changer de place un matin, il demeure immobile, un bureau soulevé à bout de bras pendant de nombreuses secondes, avant de savoir où s'installer; il se lèvera même en plein cours, s'agrippant l'entrejambe, pour annoncer à toute la classe qu'il doit se rendre à la salle de

bain. Ce dernier incident me conduit directement au Service d'orientation, de psychologie et d'information scolaire et professionnelle (SOPI). Je crois alors qu'on a simplement oublié de me prévenir de la présence d'un étudiant ayant un trouble envahissant du développement dans ma classe; on a sans doute aussi omis de me dire qu'il aura droit à des mesures particulières pour les évaluations. Eh bien, non! Il n'y a rien au dossier de Christophe. Cela ne veut pas dire qu'il n'a jamais reçu de diagnostic. En effet, les étudiants demeurent libres d'informer le Collège de certaines informations à leur dossier. Par exemple, rien n'oblige un étudiant dyslexique ou vivant avec un trouble d'attention avec ou sans hyperactivité à divulguer la nature de sa condition au Collège. Je comprends aussi, au terme de ma visite au SOPI, qu'aucun enseignant n'est venu s'informer au sujet de Christophe au cours de sa première année d'études collégiales. Le doute s'installe. Serais-je plus sensible que mes collègues? S'agit-il d'une condition nouvelle pour cet étudiant?

Après avoir pris note de mes inquiétudes, le SOPI me suggère de lui parler de certains de ses comportements et de l'inviter à consulter lui-même ce service au besoin. Or, bien que j'aie déjà facilement réussi à lui glisser un mot au sujet de ses interventions intempestives, je n'arrive pas à aborder avec lui ce qui relève des tics ou des manifestations physiques. Je n'y arriverai jamais d'ailleurs! Progressivement durant la session, je constate cependant que je m'habitue à sa présence et

# La *petite histoire* d'un nouveau service

que mes prestations en classe n'en souffrent pas. Comme Christophe n'a droit à aucune mesure particulière pour ses évaluations, ma gestion des examens et des dissertations ne s'en trouve pas alourdie. De plus, il réussit mon cours. Ce n'est pas un premier de classe, mais il n'est pas en situation d'échec. Évidemment, lors des ateliers formatifs en équipe, le jumelage n'est pas toujours facile. On ne se bouscule pas pour travailler à ses côtés, mais il n'est pas laissé à lui-même non plus. La situation aurait-elle été plus ardue si mon cours avait exigé des évaluations en équipe ou des prestations orales? Sans doute, je l'admets.

Aujourd'hui, quelques années plus tard, je réalise que j'étais plus déstabilisée qu'indisposée par la présence de Christophe dans un de mes groupes. Je craignais également l'opinion et le comportement des autres élèves à son égard. C'était mal juger mes étudiants de 19 ou 20 ans, assez âgés pour faire la part des choses et reconnaître quand quelqu'un ne cherche pas volontairement à attirer l'attention. J'ignore toujours si Christophe avait reçu un diagnostic médical précis et la nature de ce diagnostic. Je sais néanmoins que si j'ai à revivre une situation semblable, je retournerai au SOPI, mais j'essaierai aussi de contacter des professeurs côtoyant ou ayant côtoyé l'étudiant pour mettre en commun nos impressions et, au besoin, poser une action concertée. Je sais aussi désormais qu'un étudiant qui «texte» durant mes cours peut s'avérer beaucoup plus déroutant que bien des comportements atypiques...

**Marie-Andrée Laniel,**  
*enseignante au Département de français et de lettres*

Comme d'autres cégeps du réseau, le Collège Montmorency et le Cégep du Vieux-Montréal notamment, deux modèles dans le domaine, il y a quelques années, Ahuntsic mettait sur place des mesures d'adaptation pour les étudiants éprouvant des troubles d'apprentissage (TA) liés, entre autres, à la dyslexie. Le constat fait à l'époque par les responsables du SOPI, du Centre d'aide en français (CAF) et du Département de français et de lettres était le suivant : l'augmentation des étudiants ayant des difficultés à écrire dans un français correct ou leur permettant, du moins, de réussir le critère relevant de la qualité de la langue à l'Épreuve uniforme de français (dont le seuil est de 30 fautes sur 900 mots) était alarmante. Si une grande part de ces faiblesses était due au fait que plusieurs de ces étudiants provenaient de milieux où le français n'était pas la première langue parlée, il en restait une autre dont les difficultés s'expliquaient différemment. Devant la quantité de demandes que recevait le SOPI, il fut convenu en 2008-2009 d'engager une orthophoniste qui pourrait poser des diagnostics en plus de faire le suivi des plans d'intervention. Ahuntsic innovait alors avec ce projet-pilote qui visait à offrir aux étudiants des services de dépistage, d'évaluation et d'intervention en un seul lieu; il n'était maintenant plus question de renvoyer les étudiants sans diagnostic à un spécialiste extérieur et de rembourser les consultations. L'expérience s'étant par ailleurs montrée concluante, elle mena récemment à la création d'un SAIDE-orthophonie, soit un service d'aide à l'intégration des élèves avec TA. Travaillant toujours en étroite collaboration avec les enseignants et d'autres professionnels concernés, l'orthophoniste aujourd'hui en poste est épaulée par une deuxième orthophoniste (chargée de projet) et par un monitorat adapté. Ces ressources libèrent le CAF d'une charge qui dépassait largement ses compétences. À ce jour, le service gère plus de 300 dossiers et près d'une soixantaine d'étudiants sont sur une liste d'attente. Notons qu'en fonction de l'intensité de leur TA, ceux-ci ont droit à divers supports technologiques pendant la durée de leurs études et à différentes mesures d'appoint lors de la passation d'une évaluation : plus de temps, recours au logiciel de correction Antidote, voire à l'aide d'un moniteur-correcteur qui pointe leurs erreurs une fois la rédaction terminée, en particulier lors de l'ÉUF...

# Point d'ordre, Monsieur le Président !



L'article 53 de nos règlements nous rappelle que lorsqu'une proposition est dûment proposée et appuyée, elle devient la propriété de l'assemblée.

Avant les fêtes, nous avons vu les deux types d'assemblée prévus par nos règlements. Puis, je vous ai présenté le principe même d'une proposition permettant l'ouverture du débat et la procédure pour y apporter des modifications en assemblée, c'est-à-dire les amendements. Évidemment, seul un vote positif ou négatif sur une proposition peut mettre fin au débat et, ultimement, après épuisement des points à l'ordre du jour, à la réunion. Nous verrons maintenant les mesures exceptionnelles qui permettent de limiter le débat ou de l'interrompre simplement.

L'article 53 de nos règlements nous rappelle que lorsqu'une proposition est dûment proposée et appuyée, elle devient la propriété de l'assemblée, elle seule pourra en disposer et la proposition demeure le seul sujet de débat. Certaines exceptions sont par contre prévues, notamment l'amendement que nous avons vu lors de la dernière chronique.

Un membre a aussi la possibilité de se présenter au micro pour proposer d'autres manières que le vote d'en disposer. D'abord, il pourrait vouloir renvoyer la proposition à un comité qui l'étudierait et ferait rapport de son travail lors d'une prochaine assemblée. Cette proposition incidente est permise et mettra fin à la discussion. L'assemblée votera immédiatement sur la pertinence de confier la proposition étudiée à un comité. Si le renvoi à un comité est accepté, les débats sur la proposition originale ne seront plus permis. Dans le cas contraire, l'assemblée pourra poursuivre les échanges préalablement engagés.

Un membre peut également prendre la parole pour demander de reporter le débat sur la proposition originale à une date ultérieure, fixée d'avance ou indéfinie, procédure qu'on appelle « mise en dépôt ». Il lui est par ailleurs possible de proposer l'ajournement pur et simple de la réunion, ce qui a pour effet, si sa demande obtient l'appui de 66% des voix, de reporter tous les sujets non traités à la prochaine assemblée. Ces stratégies sont généralement utilisées lorsqu'une question importante paraît diviser les membres. Elles permettent à ceux-ci de discuter en dehors du cadre rigide de l'assemblée et de clarifier leur point de vue en prévision de la prochaine délibération.

Cela dit, la manière la plus courante de mettre fin à un débat est la question préalable. Habituellement acceptée par la présidence après un minimum d'interventions permettant de respecter la discussion et la démocratie, il s'agit ni plus ni moins d'un appel au vote. À ce moment, sans attendre, la présidence demande à l'assemblée si elle se sent prête à voter sur la proposition. Il est impossible de s'abstenir. Plus de 66 % des personnes présentes doivent se prononcer en faveur du vote pour que la présidence procède. Ce dernier portera alors aussitôt sur la proposition originale. S'il est rejeté, toutefois, le débat continue jusqu'à ce que les membres se sentent prêts à voter.

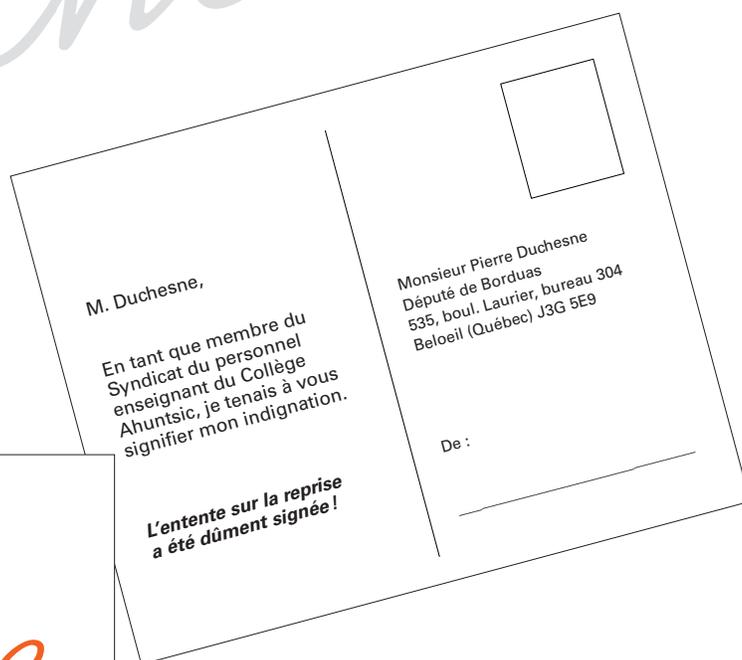
D'autres exceptions sont possibles lorsque le débat sur une proposition principale est engagé, nous y reviendrons à la prochaine chronique.

Sur ce, on ajourne et bonne rentrée!

**Sébastien Paquin-Charbonneau,**  
*enseignant de sciences politiques au Département des Sciences sociales*

# Campagne de cartes postales au

ministre  
Duchesne



Une  
*signature*  
ça se  
respecte!

La rumeur courrait depuis quelque temps, elle semble maintenant se confirmer : le ministre Pierre Duchesne ne respecterait pas l'entente sur la reprise signée dans les jours précédant les élections du 4 septembre dernier. Le non-respect de cette entente aurait de lourdes conséquences sur les sessions à venir. Nous vous encourageons à signifier votre indignation au ministre en participant à la campagne de cartes postales proposée par le Syndicat des professeurs du Cégep de St-Hyacinthe, singeant ainsi M. Duchesne lui-même, qui avait envoyé des cartes aux citoyens de sa circonscription. Les deux modèles portent un message sarcastique. Le SPECA produira et enverra son propre modèle, il vous suffira de venir en signer un exemplaire.



## Nouvel éclairage

Ça fait jaser ; le SPECA s'est autorisé une folie ! Vous avez peut-être remarqué que, depuis quelque temps, de nouvelles lampes torchères installées autour du local diffusent, le soir venu, une chatoyante lumière, moins agressive que celle des néons du plafond. Venez vous détendre et profiter de cette atmosphère *lounge* et décontractée. Et n'hésitez pas à réserver le local pour vos 5 à 7 départementaux. Le coût : remettre les lieux dans leur état originel une fois les festivités terminées.

P.S. Et pensez à éteindre en sortant...

# Agenda hiver 2013

### **Assemblées générales du SPECA**

Le mercredi 6 février à 10 h

Le jeudi 21 mars à 14 h 15

Le mercredi 15 mai (heure à déterminer)

### **Petit-déjeuner de la rentrée**

Le 13 février de 9 h 30 à 12 h 30

### **Comité de délégués**

Le jeudi 14 février de 12 h à 14 h

### **Accueil des nouveaux**

Le jeudi 14 février de 16 h à 18 h

### **Consultation sur les comités permanents**

Le mardi 19 février : membres des Comités permanents, de la Commission des études et à tous les intéressés.

Le jeudi 21 février : ouvert à tous les intéressés

### **Comité école et société**

Le jeudi 21 février à 16 h

Thème : étudiants ayant des besoins particuliers  
Invitée : Micheline Thibodeau, vice-présidente de la FNEEQ

### **Formation sur la tâche**

Le jeudi 28 février de 12 h à 13 h 30 ou de 14 h 15 à 15 h 45

### **Party de fin d'année**

Le vendredi 31 mai

## C'est la rentrée (bis et re-bis) !

On ne lâche pas ! On garde le sourire ! Le printemps s'en vient et les journées rallongent... Toute l'équipe du SPECA vous souhaite une belle session !

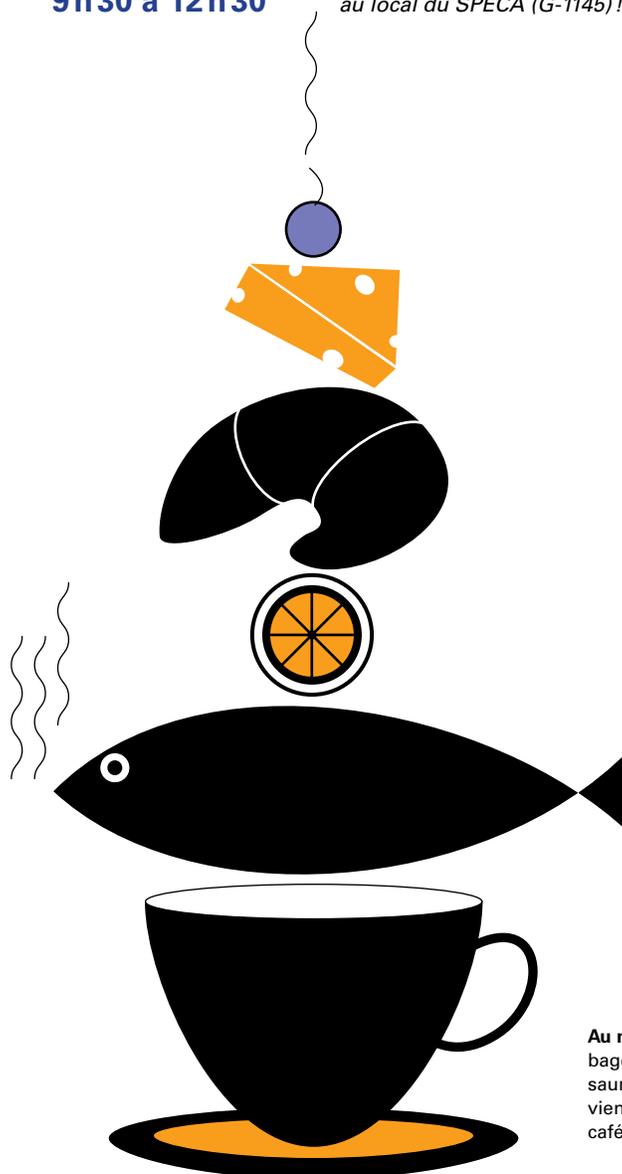
### speca.info

Visitez régulièrement le site Internet du SPECA. Vous y trouverez, entre autres, un calendrier à jour des activités syndicales locales.

# le petit-déjeuner de la rentrée

**Mercredi  
13 février  
9h30 à 12h30**

*Troisième rentrée !  
Ne perdez pas l'équilibre,  
venez faire le plein de vie sociale  
au local du SPECA (G-1145) !*



**Au menu :**  
bagels,  
saumon fumé,  
viennoiseries,  
café, thé, jus

